

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 25 mai 2023 à 20 heures 00**, à la cafétaria du Centre sportif de Florenville

**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

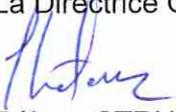
La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 avril 2023
2. ATL - Présentation et validation du Programme CLE 2023-2028
3. Assemblée Générale ordinaire "La Terrienne du Crédit Social S.C." le 09 juin 2023 - Décisions
4. Assemblée Générale ORES Assets le 15 juin 2023 - Décisions
5. Assemblée générale ordinaire SOFILUX le 20 juin 2023 - Décisions
6. Fabrique d'église de Villers-Devant-Orval - Compte 2022 - Approbation
7. Budget 2023 - Bibliothèque publique Florenville asbl - Approbation
8. Octroi subside exceptionnel - Repas du 50e anniversaire du Cercle Horticole de Chiny-Florenville
9. Reprise de la provision de caisse octroyée à un agent administratif suite à son départ à la retraite
10. Reprise de la provision de caisse octroyée au précédent mécanicien communal
11. Octroi d'une provision de caisse au nouveau mécanicien communal
12. Convention de rupture de partenariat entre l'ASBL Inside Club et la Ville de Florenville - Approbation

13. Adhésion à la centrale d'achat IDELUX Environnement
14. Programme CLE - Décisions
15. Règlement communal relatif à l'établissement de camps de vacances - Approbation
16. Renouvellement de l'adhésion à la centrale d'achat de la Province de Luxembourg - Décisions
17. Construction de la halle de Florenville - Décisions
18. Renouvellement câblage informatique Florenville - Décisions
19. Enduisage 2023 - Azy, Laiche et Lambermont - Décisions
20. Délégation de la manifestation d'intérêt pour les marchés passés par centrale d'achat
21. Renon location parcelles communales à Lacuisine au lieu-dit "Au sentier de Martué"
22. Location parcelles communales à Lacuisine au lieu-dit "Au sentier de Martué" - Décisions
23. Projet restauration Forêt Alluviale - Muno – Convention

HUIS CLOS

24. Ratification – Interruption partielle de carrière d'une Institutrice primaire à raison d'1/5 temps - Du 28.08.2023 au 25.08.2024 inclus
25. Ratification – Congé d'une Institutrice primaire pour prestations réduites pour convenance personnelle pour 12 périodes du 28.08.2023 au 25.08.2024 inclus
26. Ratification - Congé d'une Institutrice primaire pour exercice provisoire dans une fonction égale ou mieux rémunérée dans l'enseignement à titre temporaire - du 28.08.2023 jusqu'au 05.07.2024 inclus

La Directrice Générale,

Réjane STRUELENS



La Bourgmestre,

Caroline GODFRIN